

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 28/11/2024

--oOo--

DELIBERATION N° SP20241128R_4

OBJET : INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS - PAEN, SUR LA COMMUNE DE CÉRET

RAPPORTEUR : Madame Martine ROLLAND

DELIBERATION :

L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE, après en avoir délibéré, décide :

VU le rapport N° SP20241128R_4 qui lui est présenté,

Vu les accords ou avis sollicités en application des articles R.113-20 et R.113-25 du code de l'urbanisme ;

Vu les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur sur le périmètre en date du 24 octobre 2023 ;

Vu la délibération de la commune de Céret en date du 10 juillet 2024 ;

Vu les articles L.113-16 et L.113-21 du code de l'urbanisme ;

- de créer le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dénommé « P.A.E.N de Céret », sur le fondement du plan de situation, du plan de délimitation et de la notice explicative, joints en annexes 5, 6 et 7;
- d'adopter le programme d'action du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dénommé « P.A.E.N de Céret », joint en annexe 8 ;
- de déléguer à la commune de Céret, la maîtrise d'ouvrage, l'animation et la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action ci-dessus mentionné ;
- d'autoriser la Présidente du Département à réaliser les mesures de publicité consécutives à la création du périmètre et à l'adoption de son programme d'action, mentionnées aux articles R.113-22 et R.113-26 du code de l'urbanisme et à signer toutes pièces s'y référant.

La présente délibération a été adoptée en Séance Publique.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

REPRESENTE (S) :

Monsieur Louis ALIOT (procuration à Madame Carla MUTI), Monsieur Benoît CASTANEDO (procuration à Madame Annabelle BRUNET), Monsieur Thierry DEL POSO (procuration à Madame Armande BARRERE), Madame Françoise FITER (procuration à Monsieur Rémi LACAPERRE), Monsieur Jacques GARSAN (procuration à Madame Armelle REVEL-FOURCADE), Monsieur Romain GRAU (procuration à Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN), Monsieur Grégory MARTY (procuration à Monsieur Marc PETIT),

Monsieur Jean ROQUE (procuration à Madame Toussainte CALABRESE), Madame Julie SANZ (procuration à Madame Aude VIVES), Monsieur Robert VILA (procuration à Madame Nathalie PIQUE)

ABSENT (S) :

Madame Laurence AUSINA

POUR :

Monsieur Louis ALIOT, Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Benoît CASTANEDO, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAN, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Grégory MARTY, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Madame Toussainte CALABRESE faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme
originale,
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,
Hermeline MALHERBE**